

«Si notre initiative passait, l'imposition individuelle serait anticonstitutionnelle»

Interview Malgré le oui du peuple, le président du Centre Philipp Bregy veut contrer la réforme fiscale avec l'initiative «Oui à des impôts équitables». Il explique pourquoi il veut imposer les époux différemment des concubins.

Mischa Aebi

Le oui à l'imposition individuelle constitue une défaite pour Le Centre. Le parti s'est opposé à cette réforme parce qu'elle désavantage les familles avec une répartition traditionnelle des rôles. Le Centre a lui-même lancé une initiative visant à abolir la pénalisation du mariage. Il souhaite inscrire deux principes simples dans la Constitution: premièrement, les couples mariés ne doivent pas être désavantagés par rapport aux autres contribuables. Deuxièmement, les revenus des partenaires doivent être additionnés. Jusqu'à présent, les observateurs estimaient que Le Centre retirerait son initiative en cas d'acceptation de l'imposition individuelle.

Monsieur Bregy, vous avez déclaré lors de la campagne de votation que l'imposition individuelle était injuste et coûteuse. Pourquoi n'avez-vous pas réussi à convaincre la population?

Beaucoup de gens voulaient simplement en finir avec la pénalisation du mariage. Comme nous. Après 40 ans d'attente, ils voulaient s'assurer que les choses allaient enfin bouger. Sur cette question, la confiance envers le parlement reste faible. Même si, avec l'initiative du Centre, une meilleure solution sera probablement soumise au vote cette année encore.

La population a désormais opté pour l'imposition individuelle.

C'est faux. La population n'a pas pu choisir entre notre initiative et l'imposition individuelle, car notre projet ne sera soumis au vote que dans quelques mois. Nous aurions souhaité que les deux textes soient présentés simultanément au peuple, pour qu'il puisse faire un véritable choix. Les partisans de l'imposition individuelle ont délibérément empêché cette possibilité.

La population a tranché: la pénalisation du mariage sera supprimée avec l'imposition individuelle. Votre initiative n'est-elle pas devenue obsolète?

Non, pas du tout. Pour nous, les choses restent claires: notre proposition est la plus juste et la meilleure. Elle considère le mariage pour ce qu'il est sur le plan fiscal, à savoir une communauté économique.

Cela signifie-t-il que votre parti ne retirera pas l'initiative?

Nous allons analyser le résultat du vote avant de décider de la marche à suivre. Fondamentalement, nous estimons qu'il est de notre devoir d'offrir au peuple un véritable choix avec notre initiative.

Si votre initiative est acceptée, nous risquons d'aboutir à un système fiscal absurde: les couples mariés individuellement, conformément à l'imposition individuelle acceptée di-



«Avec notre initiative, une meilleure solution sera probablement soumise au vote cette année encore», déclarait hier Philipp Matthias Bregy.

manche. La Confédération devrait, en revanche, selon votre initiative, les imposer ensemble. Pouvez-vous assumer la responsabilité de cette incohérence?

Quels doublons? Si notre initiative est acceptée, les époux continueront d'être imposés ensemble. C'est ce qui sera inscrit dans la Constitution – et ce pour la Confédération, les cantons et les communes.

Pourquoi votre initiative interdirait-elle la mise en œuvre de l'imposition individuelle dans les cantons, alors qu'elle ne concerne que les impôts fédéraux?

Dans le droit fiscal actuel, notre initiative ne concernerait effectivement que l'impôt fédéral direct. Mais elle exige que les couples mariés soient imposés conjointement. Ce nouveau principe constitutionnel s'appliquerait à tous les impôts en Suisse. L'imposition individuelle deviendrait anticonstitutionnelle si notre initiative passait, tant au niveau fédéral que cantonal et communal.

Ce résultat ne montre-t-il pas que, pour beaucoup, le mariage a perdu de sa valeur – y compris sur le plan fiscal?

Au contraire, j'interprète le résultat comme une volonté ferme de la population d'abolir la pénalisation du mariage. Sans cela, le mariage aurait perdu de son importance.

En quoi votre initiative est-elle meilleure que l'imposition individuelle?

La différence fondamentale réside dans la conception du mariage. Notre initiative reconnaît que le mariage constitue une

communauté économique. L'introduction de l'imposition individuelle fait complètement abstraction de cette réalité, ce qui engendre des injustices flagrantes: deux couples mariés disposant du même revenu familial paieront désormais des impôts différents selon la répartition du travail rémunéré entre les conjoints.

Votre initiative présente aussi des inconvénients. Selon ses détracteurs, elle entraînerait des pertes fiscales bien plus importantes que l'imposition individuelle.

Impossible de répondre de manière catégorique, mais une chose est sûre: la justice a un coût. Notre initiative fixe uniquement des principes fondamentaux. Ce sera au parlement de définir les modalités concrètes de la réforme: calcul alternatif de l'impôt, splitting total ou partiel, ou simple rabais pour les couples mariés. L'ampleur des pertes fiscales qui en découleront dépendra également de ces choix.

Si on supprime la pénalisation du mariage, de nombreux couples mariés paieront moins d'impôts, ce qui réduira les recettes de la Confédération – à moins d'augmenter les impôts pour les autres.

Encore une fois, les pertes fiscales exactes dépendent de la mise en œuvre, c'est aussi le cas pour l'imposition individuelle. La conseillère fédérale Karin Keller-Sutter l'a bien dit dans l'émission «Arena» (ndlr: une émission politique de la télévision allemande SRF): de nombreux couples mariés ont payé trop d'impôts pendant quarante ans. Il s'agit désormais de corriger cette injustice, mais pas en transformant

une pénalité au mariage en pénalité pour les familles.

Les opposants à votre initiative affirment que les pertes fiscales annuelles se chiffrent en milliards.

De tels chiffres restent spéculatifs. Ce qui est certain, c'est que la suppression de la charge fiscale supplémentaire qui pèse injustement sur les couples mariés entraînera une baisse des recettes. Nous l'avons toujours affirmé. C'était d'ailleurs exactement pareil pour l'imposition individuelle. Mais selon la mise en œuvre choisie, l'ampleur des pertes variera.

Selon votre initiative, les couples mariés ne doivent pas être désavantagés par rapport aux autres contribuables. Cela ne conduit-il pas forcément à une «pénalisation du concubinage», autrement dit à une discrimination des couples non mariés?

Dans quelle mesure? Aujourd'hui, les concubins ne sont pas pénalisés, et cela ne changera pas à l'avenir. Dans certains cantons, les couples non mariés avec enfants bénéficient même d'un bonus fiscal. L'imposition individuelle le supprimerait. Notre initiative permet de le maintenir. De ce point de vue, l'imposition individuelle aurait même été plus désavantageuse pour certains concubins.

Quelle est la différence fondamentale entre un couple marié et un couple de concubins en matière d'impôts?

Sur le plan juridique, le mariage et le concubinage diffèrent fondamentalement. Contrairement au concubinage, le mariage crée

une communauté économique entre les époux.

Les concubins forment également une communauté économique.

Non, pas au sens juridique du terme. Le devoir d'assistance mutuelle et la responsabilité pour les dettes du partenaire ne sont pas de même nature. Prenez par exemple le régime matrimonial. La plupart des couples mariés vivent sous le régime de la participation aux acquêts. Concrètement, cela signifie que la moitié des revenus de l'un appartient légalement à l'autre, et inversement. Si l'on voulait considérer les conjoints comme des individus totalement indépendants, il faudrait logiquement abolir le mariage.

Aujourd'hui, le conjoint qui gagne le moins – généralement la femme – est imposé au même taux que l'autre. Résultat: une charge fiscale excessive pour de nombreuses femmes. L'imposition individuelle résout ce problème et rend le travail plus attractif pour elles. Votre initiative n'y change rien. Cela ne vous pose pas problème?

L'égalité entre les femmes et les hommes est importante pour Le Centre. Mais le droit fiscal n'est pas le bon instrument pour la promouvoir. Des conditions d'emploi flexibles, des possibilités de garde d'enfants et d'autres mesures concrètes sont bien plus importantes. C'est pourquoi Le Centre soutient le contre-projet à l'initiative sur les crèches, contrairement à certains partisans de l'imposition individuelle.

Traduit de l'allemand par Olivia Beuchat.